cette mesure, ne souhaitait pas que les étudiants reçoivent la moitié des prêts qu'ils demanderaient. Lorsqu'un étudiant de bonne foi demande un prêt, il mérite de le recevoir au complet du ministère chargé d'appliquer la mesure. Voilà comment, monsieur l'Orateur, une bureaucratie implacable se permet de mépriser le Parlement et ses membres. (*Applaudissements*)

M. Baldwin: Continuez.

M. Brown: Je n'aime vraiment pas signaler de tels griefs émanant de mes commettants, mais c'est mon devoir, tant que je les représenterai ici. (*Applaudissements*)

Et maintenant, à l'intention des députés et surtout de mes collègues ministériels, je veux traiter une question qui touche tous les Canadiens. Il s'agit des loyers, des sommes exorbitantes que les propriétaires exigent de leurs locataires à travers le pays. Monsieur l'Orateur, il faudra freiner cette escalade constante. Il faut que les loyers soient régularisés presque immédiatement. Autrement dit, il faudrait instaurer une régie des loyers. Il s'agirait de présenter un bill prévoyant une telle régie et, simultanément, de demander aux provinces de faire adopter une loi pour régler cette question qui est évidemment d'urgence nationale. En plus ou à la place de cette régie, j'aimerais qu'on frappe d'un impôt les plus-values de capitaux se rapportant uniquement aux ventes d'immeubles autres que les résidences personnelles, occupées par leur propriétaire.

M. Brewin: De quel parti êtes-vous?

M. Brown: A mon avis, le gouvernement devrait étudier cette question sans tarder. Bien entendu, cela pourrait entraîner certaines difficultés, mais un impôt de ce genre et une telle régie constituent à l'heure actuelle une nécessité morale. Un impôt sur les profits provenant de transactions immobilières aiderait en soi à restreindre les activités de nombre de personnes peu scrupuleuses. La régie des loyers devrait restreindre les activités des propriétaires qui ne tiennent nullement compte de la situation économique et autre de leurs locataires.

• (8.30 p.m.)

Si je soulève ces derniers points, c'est que la situation me paraît être une urgence nationale. (*Applaudissements*)

Dans ses ramifications, la question a une grande importance, car elle compromet la stabilité et la paix du pays. Elle met toute notre économie en danger et menace l'existence même de notre système démocratique, comme on peut le voir à la Chambre et au Sénat.

Une voix: Le député accepte-t-il une question?

M. Brown: J'y répondrai quand j'aurai fini; j'achève.

Je demande au gouvernement de faire quelque chose à propos de la régie des loyers, peut-être en imposant sévèrement les gains de capital provenant de transactions immobilières seulement. Le peuple canadien compte sur nous pour le protéger. Je crois que tous les Canadiens ont un droit fondamental au logement, vu surtout notre climat, et à moins que tous puissent se loger, nous ne pourrons œuvrer pour la société juste dont parle tellement notre respecté premier ministre (M. Trudeau), et que non seulement lui mais chaque député et chaque sénateur désirent établir.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire quelques mots dans notre deuxième langue officielle, le français.

Je désirerais expliquer aux honorables députés que dans la circonscription de Brant, que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, la grande majorité de la population parle la langue anglaise. Néanmoins, depuis mon enfance, j'ai toujours été pleinement conscient de l'importante contribution apportée par nos compatriotes de langue française au développement de notre pays.

Si je me souviens bien, il y a déjà 15 ans, j'ai prononcé en cette enceinte un discours dans lequel je disais aux honorables députés qu'une nouvelle tendance semblait se dessiner à Brantford. Entre autres, je leur ai dit que plusieurs femmes distinguées de Brantford, particulièrement les membres du «University Women's Club», commençaient à suivre des cours de langue française et tenaient plusieurs de leurs assemblées en français.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député dans ses efforts très louables pour parler notre langue seconde, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre permet-elle à l'honorable député de poursuivre ses remarques?

Des voix: D'accord.